



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 26 juin 2020

REÇU
Par Christine Wirgen, 16:50, 26/06/2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une **question élargie à Madame la Ministre de la Santé** au sujet de la **stratégie de l'Union européenne concernant les vaccins contre le Covid-19**.

En date du 17 juin 2020, la Commission européenne a publié la stratégie de l'Union européenne concernant les vaccins contre le Covid-19. Ce document, constatant de prime abord qu'il est urgent d'agir, définit les objectifs suivants :

- garantir la qualité, l'innocuité et l'efficacité des vaccins,
- garantir aux États membres et à leur population un accès aux vaccins en temps opportun, tout en conduisant l'effort de solidarité mondiale;
- garantir à tous dans l'Union un accès équitable à un vaccin à un prix abordable dès que possible.

Selon la Commission, un pas important vers une action conjointe des États membres a déjà été fait lorsque la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas ont créé une alliance pour les vaccins et la vaccination (GAVI), ouverte à tous.

Afin d'étendre cette approche pour qu'elle couvre l'ensemble de l'UE, la Commission propose de recourir à une procédure de passation de marché centralisée, ce qui présente un certain nombre d'avantages importants. Plus précisément, tous les États membres de l'UE seront en mesure de bénéficier d'une solution pour acheter des vaccins au moyen d'une seule opération de passation de marché. Cette procédure offre aussi aux producteurs de vaccins un processus de négociation considérablement simplifié, avec un point de contact unique, ce qui réduit les coûts pour tous. L'approche commune permettra également de combiner l'expertise scientifique et réglementaire de la Commission et des États membres.

Or, un certain nombre de questions se pose par rapport à la stratégie européenne décrite, et notamment concernant l'élargissement de l'initiative GAVI à toute l'UE et le rôle de la recherche publique lors du développement d'un vaccin en situation de pandémie. Il me paraît opportun d'aborder ces questions dans le cadre d'une question élargie au cours d'une prochaine séance plénière.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Hansen
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 29 juin 2020

Objet : Question élargie n° 48 du 26.06.2020 de Monsieur le Député Marc Hansen - Stratégie de l'Union européenne concernant les vaccins contre le Covid-19

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une question élargie adressée à Madame la Ministre de la Santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés